

**MAIRIE DE SAINT-BENOIT-DU-SAULT  
(INDRE)**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal  
du 3 mai 2013 à 20 heures 30**

Le trois mai deux mil treize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle 15, sous la présidence de Christian BREC, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 26 avril 2013.

**Présents :** Pierre ARRAUD, Guy TRINQUART, Pierre CUEVAS, Franck LEROY, Isabelle TEINTURIER, Pierre LEVEL, Eric REIGNOUX, Jean-François MERCIER, Patrick ISAMBERT, Christian BREC.

**Absents ayant donné pouvoir :** Jérôme COURET (à Pierre CUEVAS), Bernard MARGOT (à Guy TRINQUART), Thierry BARBIER (à Christian BREC).

**Absents :** Pascal MAZINGUE, Jean-Claude BOURGOIN.

Secrétaire de séance : Jean-François MERCIER.

**Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu de la séance du 5 avril 2013,
- Conditions de retrait du syndicat mixte de voirie du canton de Saint-Benoît-du-Sault,
- Fonds d'aide aux jeunes en difficulté,
- Tarifs des repas et concerts,
- Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité,,
- Proposition d'avancement de grade d'un adjoint technique,
- Vote des subventions aux associations,
- Devis pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse,
- Travaux d'aménagement de la R.D. 1 : contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager et mission de coordination des travaux,
- Travaux d'aménagement de la R.D. 1 : choix des entreprises après ouverture des plis,
- Travaux d'aménagement de la R.D. 1 : étude des propositions de prêts,
- Acquisition du café du champ de foire.

**Nomination d'un secrétaire de séance :**

Jean-François MERCIER a été nommé secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la séance du 5 avril 2013 :**

A noter que le nombre de votants pour les comptes administratifs était bien de 13, le Maire ne participant pas au vote, et par voie de conséquence le Conseiller absent qu'il représentait non plus. Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 5 avril 2013 n'ayant pas fait l'objet d'autres remarques, est approuvé à l'unanimité.

**Conditions de retrait du syndicat mixte de voirie du canton de Saint-Benoît-du-Sault :**

Vu la délibération de la commune de Saint-Benoît-du-Sault en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant sur le retrait de la commune du syndicat mixte de voirie du canton de Saint-Benoît-du-Sault,

Vu la délibération du syndicat mixte de voirie en date du 8 mars 2013 portant sur le retrait des communes de Beaulieu, Bonneuil, Chaillac, Dunet, La Châtre l'Anglin, Mouhet, Parnac, Roussines, Saint-Benoît-du-Sault et Saint-Gilles et de la communauté de communes,

Vu la délibération du syndicat mixte de voirie en date du 10 avril 2013 portant sur les conditions de retrait des dix communes de la communauté de communes,

Vu le courrier Monsieur le Président du syndicat demandant aux communes souhaitant se retirer de prendre position dans les trois mois sur les conditions de retrait de la collectivité.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal des délibérations et énonce les conditions de retrait suivantes :

- l'état de la dette concernant la commune de Vigoux reste au syndicat voirie puisque la commune de Vigoux reste adhérente,
- le matériel informatique et les fournitures de bureau restent la propriété du syndicat pour son fonctionnement,

-la régularisation de l'inventaire se répartira de la façon suivante : l'inventaire des quatre communes restant au syndicat ne sera pas réparti, l'inventaire affecté retournera aux communes, l'inventaire non affecté sera réparti au prorata du linéaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les délibérations du syndicat mixte de voirie du canton de Saint-Benoît-du-Sault et en accepte les conditions de retrait énumérées précédemment.

#### **Fonds d'aide aux jeunes en difficulté :**

Le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier en date du 10 avril 2013 par lequel le Conseil général sollicite la participation financière de la commune pour l'aider à financer le fonds d'aide aux jeunes pour favoriser l'insertion, notamment professionnelle, des jeunes les plus en difficulté. Il est demandé à la commune une participation pour l'année 2013 de 0,70 € par jeune de 18 à 25 identifiés sur le territoire par le dernier recensement INSEE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de répondre à l'appel du Conseil général et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour répondre à cette demande.

#### **Tarifs des repas et concerts :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de fixer le tarif du concert du 5 mai 2013 à l'église à 6 € par personne.

En ce qui concerne le repas-concert du 14 août 2013, les tarifs sont les suivants :

- 15 € par personne pour le repas-concert,
- 8 € pour les moins de 12 ans pour le repas-concert,
- 5 € par personne pour le concert uniquement,
- le concert est gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

#### **Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-1 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de participer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la protection sociale complémentaire souscrite de manière individuelle par les agents, à hauteur de 10 € par mois et par agent.

#### **Proposition d'avancement de grade d'un adjoint technique :**

Le Maire propose au Conseil municipal de transformer un poste d'agent de maîtrise principal 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'agent de maîtrise principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, de supprimer un poste d'agent de maîtrise principal 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'agent de maîtrise principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

#### **Vote des subventions aux associations :**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de verser une subvention aux associations locales suivantes :

- |  |  |
|--|--|
| -70 € à l'A.N.A.C.R.,                      | -200 € à Le Temps des Loisirs,           |
| -400 € à Aide à Domicile Service,          | -50 € à Telethon Arcagène,               |
| -70 € à l'Amicale des donateurs de sang,   | -550 € au Tennis Club,                   |
| -100 € à Choranimus,                       | -3 500 € pour les fonds façade,          |
| -80 € au Club de cyclisme,                 | -500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, |
| -800 € au Comité de foire ovine,           | -84 € à la F.N.A.C.A.,                   |
| -200 € à la Coopérative scolaire,          | -50 € à la Prévention Routière,          |
| -90 € à l'Ensemble vocal du Boischaud Sud, | -500 € à l'Union commerciale,            |
| -1 500 € à Familles Rurales,               | -100 € à Village Le Soleil,              |
| -80 € à la Gymnastique volontaire,         | -250 € à ST BE BAD,                      |
| -1 700 € à la Compagnie des Songes,        | - 1 000 € pour le carnaval vénitien.     |
| -500 € à la Compagnie du Paysage,          | -700 € à la F.U.S.B.                     |

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

### Devis pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse :

Suite à l'inscription au budget 2013 de l'acquisition éventuelle d'un tracteur-tondeuse avec demande de subvention au Conseil général au titre du F.A.R. 2013, le Maire propose cinq devis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'acquérir une tondeuse autoportée de marque KUBOTA, type G 23 HD avec son kit homologation route. Le devis proposé par l'entreprise CLOUÉ, située à Saint-Maur (Indre) est accepté pour la somme de 12 199 € H.T. concernant la tondeuse et la somme de 877,93 € H.T. pour le kit homologation route.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte le plan de financement suivant et charge le Maire de réitérer la demande de subvention auprès du Conseil général :

-acquisition tondeuse :	12 199,00 € H.T. (prix spécial proposé)
-kit homologation route :	<u>877,93 € H.T. (prix spécial proposé)</u>
Total de la dépense :	13 076,93 € H.T.

Subvention Conseil général (F.A.R.) :	7 002,00 €
Fonds propres commune :	<u>6 074,93 €</u>
	13 076,93 €

### Travaux d'aménagement de la R.D. 1 :

Dans le cadre du marché pour l'aménagement de la R.D. 1, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, valide le choix de l'Atelier Plantes et Paysages, domicilié 83 avenue de Blois à Châteauroux (Indre), chargé de la maîtrise d'œuvre pour la partie paysagère et autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Quant à la mission de coordination SPS pour l'aménagement de la traversée du bourg sur la R.D. 1, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, retient le devis proposé par I.P.R.L., domiciliée à La Chapelle-sur-Erdre (Loire-Atlantique) pour la somme de 3 724 € H.T.

Dans le cadre du marché pour l'aménagement de la R.D. 1, après en avoir délibéré et après examen des dossiers présentés par les entreprises, suite à l'ouverture des plis en date du 15 avril 2013, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, retient les candidatures suivantes :

- lot n° 1 – VRD : l'entreprise COLAS Centre-Ouest, domiciliée à Les Orangeons – 36330 Le Poinçonnet,

- lot n° 2 – Espaces verts : la S.A.R.L. LONATI-PAYSAGES, domiciliée à La Noray – 36500 Sain-Lactencin.

En ce qui concerne la maçonnerie, un appel d'offres a été lancé pour la réfection du mur situé impasse des Fossés pour la somme de 10 000 € auprès de plusieurs entreprises et s'est révélé infructueux. Après consultation de plusieurs entreprises, le Conseil municipal, après examen des devis, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a retenu la candidature de l'entreprise SEGEC, située 70 avenue Aristide Briand à Montgivray (Indre) pour la somme de 13 700 € H.T.

Après avoir étudié le dossier concernant les travaux d'aménagement de la R.D. 1 et avoir choisi les entreprises, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, charge le Maire de demander une subvention au Conseil général, au titre des recettes des amendes de police, ainsi qu'une subvention au Conseil régional, dans le cadre du Contrat de Pays. Pour ce faire, il adopte le plan de financement suivant :

-travaux VRD :	387 184,70 € H.T.
-espaces verts :	21 843,61 € H.T.
-maçonnerie :	13 700,00 € H.T.
-bureau d'études :	23 400,00 € H.T.
-étude paysagère :	6 000,00 € H.T.
-mission coordination travaux :	<u>3 724,00 € H.T.</u>
Total travaux :	455 852,31 € H.T.

-subvention au titre de la D.E.T.R. :	91 170,46 €
-subvention Région (Contrat de Pays) :	24 681,85 €
-subvention Conseil général (Amendes de police) :	40 000,00 €
-prêt :	<u>300 000,00 €</u>
Total financement :	455 852,31 €

Le Maire informe le Conseil municipal que lors des travaux AEP sur la RD1, il a été constaté que la conduite du réseau d'assainissement était en très mauvais état sur plusieurs mètres. Le Maire a demandé des devis pour estimer le coût d'une réhabilitation du réseau, étant donné qu'après la réfection de la R.D.1, la route ne pourra être ouverte pour quelques travaux que ce soit pendant cinq ans.

Après examen des devis et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, retient le devis de l'entreprise SEGEC, située 70 avenue Aristide Briand à Montgivray (Indre) pour la somme de 15 022 € H.T. et autorise le Maire à signer le devis.

**Travaux d'aménagement de la R.D. 1 : étude des propositions de prêts :**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la R.D. 1, après en avoir délibéré et après examen des propositions des banques, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de contracter un prêt à taux fixe sur 15 ans de 300 000 € auprès de la Caisse d'épargne et charge le Maire de négocier avec cette banque et de signer tout document relatif à cette affaire.

**Budget action économique : acquisition du café du champ de foire :**

Après étude de faisabilité sur un projet de restaurant à Saint-Benoît-du-Sault et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'acquérir les parcelles AD 147, AD 5 et AD 6 mises en vente par Madame Marie-Thérèse AUMINI et charge le Maire de négocier le prix de vente avec la propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.